

DGCCRF : pour voir plus loin que 2022

CONTRIBUTION DE LA CGT AU CYCLE DE DISCUSSION MINISTÉRIEL SUR LES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET LA REVUE DES MISSIONS DE LA DGCCRF. 5 OCTOBRE-1ER DÉCEMBRE 2017.

La CGT produit ces réflexions en s'appuyant en premier lieu sur les pistes de travail versées au débat par l'administration en guise de documents préparatoires à la réunion du 10 novembre (I). Les propositions de la CGT viennent ensuite et concernent de façons indissociables les missions et les structures (II). d'autres expressions que vous trouverez reproduites en annexes à la présente et qui sont notamment :

- ✚ Le Mémoire de 2013, bâti à la demande de l'Administration et qui conserve à notre sens toute sa pertinence.
- ✚ Le Mémoire, totalement complémentaire, concernant le SCL.
- ✚ La Circulaire CGT intitulée « sortir la DGCCRF de son asphyxie ».
- ✚ La déclaration liminaire de la CGT datée du 5 octobre 2017 produite à l'occasion de l'ouverture des travaux du présent cycle de discussion.
- ✚ La lettre ouverte au Ministre de l'Economie et des Finances du 14 novembre 2017.

I - Sur les « Pistes d'évolution et déploiement des nouvelles missions » produites par l'administration

En premier lieu, la CGT acte le caractère succinct de ses pistes. Elle se doit par ailleurs d'en relever le caractère lacunaire au regard des enjeux de service public auxquels la DGCCRF doit répondre ; au regard des propositions avancées, notamment par la CGT en ouverture des travaux et enfin au regard d'une absence d'analyse des points de contact avec les périmètres missions d'autres administrations. Ce dernier point amène à des conclusions inacceptables.

A - REPENSER L'ACCUEIL DU PUBLIC

1 - NOS RÉFLEXIONS

La CGT se doit d'abord de rappeler ce qu'était le point de départ de ce volet de notre action : chaque UDC-

CRF était chargée d'organiser un accueil physique et téléphonique des consommateurs pour son ressort territorial. Cet accueil était souvent quotidien. Le CNA devait en principe fournir une aide à la réponse, le 3939, prenant le relais de la plus ancienne BP 5000 étant quant à lui une alternative partielle à la saisine des services déconcentrés.

La RéATE et la RGPP (Puis ultérieurement la ATE et la MAP), par l'obsession de construire des accueils communs, par la raréfaction de la ressource humaine et par l'obsession de diriger les personnels vers la satisfaction des indicateurs ont pratiqué un saccage en règle de cette activité. Elle est aujourd'hui pratiquée de façon très hétérogène, parfois réduite à peau de chagrin et très handicapée par la non identification par le public (y compris professionnel) des acronymes DDPP et DDCSPP.

L'Etat est donc seul responsable du marasme actuel. Bercy et la DGCCRF n'étant pas détachables de l'Etat, la CGT attend qu'une proposition émerge prenant comme un enjeu de Service Public le rétablissement d'un accueil des publics de plein exercice et cela dans l'ensemble des services déconcentrés.

A ce stade rappelons d'une part que le 3939 n'a jamais pris le relais de l'accueil des publics en services déconcentrés, et d'autre part que le CNA est surtout un échec retentissant notamment en terme de RH et source de souffrance au travail. Il est donc pour le moins étonnant d'associer ces vecteurs de « *professionnalisation* » à l'avenir de cette mission.

S'il est par ailleurs clair que les permanences recueillent des sollicitations qui ne tombent pas dans le périmètre d'action de la DGCCRF, il faut souligner que l'orientation des publics vers l'interlocuteur idoine peut être vue comme relevant du Service Public. Les plates-formes telles que service-public.fr, ne semblent pas y suffire. Il serait par ailleurs dommageable de se couper des signalements qui sont effectivement dans le champ de nos missions et qui sont un élément de ciblage difficile à remplacer ou à externaliser. Le temps peut parfois être un facteur clé qui n'est garanti que par la proximité. (cas des baux précaires pour la vente de meubles notamment ou des ventes au déballage).

Il faut enfin relever que les consommateurs nous sont parfois adressés directement par les associations de consommateurs. Comment dès lors leur déléguer une mission qu'elles n'ont pas toujours les capacités de remplir ? De même, le financement public des ces associations est à la baisse (La CGT et son association de consommateurs Indecosa revendiquent le rétablissement pérenne des moyens alloués aux associations de consommateurs). Comment progresseront-elles avec des moyens en retrait ? Il faut en outre souvent adhérer aux associations et donc acquitter des frais.

Dernier point sur cette question les consommateurs les plus en danger sont ceux qui pour des raisons liés à l'âge, à l'isolement, à la maladie sont les exclus des systèmes numériques. Ils sont également des cibles privilégiées pour les démarcheurs abusifs notamment. Il est évident que pour ce public et au-delà, il y a plus d'efficacité à une réception directe qu'à une distance supplémentaire créée par l'informatique.

2 - NOS PROPOSITIONS

L'ensemble des considérations reproduites ci-dessus doivent amener à considérer l'accueil des publics comme un enjeu de service public, notamment à

l'égard des publics fragilisés ou isolés. Le service public ce n'est pas que de la statistique, c'est un choix politique de lutte contre l'exclusion. Qui plus est un enjeu spécifique à l'État. Seule l'Administration par sa neutralité, par sa connaissance du paysage administratif et par son déploiement (bien que déjà trop amoindri) peut orienter et parfois résoudre les litiges. L'Etat invoque sa propre turpitude en mettant en avant le nombre des litiges pour lesquels notre compétence est absente ou indirecte.

Il faut en cerner les causes dans les dépenalisations, les délégations déjà opérées (UTAC, classement des hôtels...) et dans des phénomènes tels que l'éloignement des juridictions amené par la refonte de la carte judiciaire. La dématérialisation à outrance de cette problématique, notamment par le choix du « 100 % web », ne servirait qu'à museler les plus fragiles de nos usagers. On ne peut s'abstraire d'une fracture numérique qui est un fait dans la population.

LA CGT REVENDIQUE

✚ La CGT revendique en tout état de cause le maintien de l'accueil des publics en services déconcentrés. Cette nécessité, et d'autres, implique pour nous un niveau de présence à minima départemental sur l'ensemble du territoire national. La réflexion doit porter sur les moyens propres à faciliter la mise en œuvre de cette mission par les services.



B - PASSER DU FAIRE AU FAIRE FAIRE EN METTANT EN PLACE UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU

1 - NOS RÉFLEXIONS

Ce point met en lumière les limites de l'exercice de revue des missions tel qu'il nous est proposé. Les missions dont il est question sont à la confluence de plusieurs périmètres directionnels. Ainsi la DGAL, Jeunesse et Sports, la DGDDI ou encore la direction du Travail sont en prise avec la DGCCRF sur la distribution alimentaire aux consommateurs, les aires de jeux, l'import ou encore les EPI.

Il faut donc adopter un raisonnement global sur ces pans de missions et considérer, soit qu'ils ne relèvent

pas des champs professionnels de la DGCCRF, soit que l'Etat doit proposer une réponse cohérente y compris en cas de partage et abonder en moyens les metteurs en œuvre.

Il faut en outre garder à l'esprit que l'hygiène notamment n'est qu'une composante des contrôles, envisagée au départ comme un élément de la loyauté, dans les métiers de bouche. Le contrôle de ces établissements par la DGCCRF doit perdurer et même augmenter pour y mettre en œuvre les missions de loyauté dans un cadre de proximité.

L'administration doit aussi faire l'effort de se regarder. Il y a longtemps que les encadrements locaux ont mis l'accent sur les MPA, faciles et rapides, plus présentables que les simples avertissements, meilleures pour les indicateurs que les chronophages PV de loyauté.

2 - NOS PROPOSITIONS

Sur la question particulière de l'hygiène, la CGT considère que le rôle de la DGCCRF n'a jamais été, et ne doit pas être, de faire de l'HACCP à la distribution. La CGT relève par ailleurs qu'il existe une administration chargée de ces questions. Il s'agit de la DGAL.

La CGT demande donc que la mission hygiène pure soit renvoyée en intégralité à cette dernière. Cela plutôt que d'entamer un jeu de délégation par la DGCCRF qui ne manquera pas de contaminer les autres intervenants. Tout cela s'entend avec l'exception de l'HACCP en CPMM pour les établissements non agréés.

LA CGT REVENDIQUE

- 
- ✚ La CGT est, par principe, opposée à toute délégation de service public s'agissant des champs professionnels de l'État.
 - ✚ La CGT attend, en revanche, que la clarification de la position de la DGCCRF sur l'hygiène aboutisse à la dissipation définitive du malentendu qui a pu justifier le rapprochement (ou plutôt la tentative) avec les services de la DGAL sur le terrain.

Ce raisonnement vaut pour l'ensemble des pistes envisagées. La CGT considérerait par ailleurs comme un comble que les exploitants publics d'aires de jeux se voient contrôlés par un acteur privé.

C - POURSUIVRE L'ADAPTATION AUX NOUVELLES MISSIONS ET AUX ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

1 - NOS RÉFLEXIONS

La CGT appelle de ses vœux l'orientation consistant à appréhender les évolutions économiques et technologiques. Il faut cependant relever qu'il ne s'agit là que de suivre les évolutions du marché, et non de missions nouvelles. C'est donc une démarche normale pour une administration de contrôle économique. On peut toutefois regretter que cela se fasse sur la base du sacrifice relatif des « *réglementations de base* ». Ces dernières sont aussi les plus proches des consommateurs dans leurs actes quotidiens de consommation. Or, aucun progrès notable n'est observé sur le terrain dans leur mise en œuvre par les professionnels.

Il faut souligner, à regret, que cette implication a parfois relevé du vœu pieu. Il est cruellement ironique de voir la DGCCRF revendiquer son action dans le dieselgate alors que nous n'avons pas été en capacité de l'anticiper. Tout à sa confiance placée dans l'UTAC, l'Etat a laissé périr la compétence et les moyens des agents de contrôle sur des pans entiers de ce secteur. Pour la CGT, l'enjeu de l'Etat réside dans la détection de la Fraude Economique. Le champ de l'a posteriori est quant à lui un partage entre les actions individuelles et les très éventuelles class actions mises en mouvement par les associations de consommateurs. Ce secteur de la construction automobile est un exemple particulièrement significatif car il met en jeu, tant un déséquilibre structurel de force entre vendeurs de voiture et consommateur, que des considérations écologiques.

Il est notable que l'incapacité de la DGCCRF à s'appuyer sur le réseau de laboratoire du SCL est un frein considérable à notre action. Le manque de moyens et d'investissements induit l'externalisation de trop nombreux prélèvements, interdit d'associer efficacement les laboratoires à la constructions des méthodes de démonstration et même à l'administration de la preuve. A l'heure où nous échangeons, les laboratoires n'osent même plus trancher nettement les questions de dangerosité. Les services doivent mettre en œuvre des suites sans pouvoir s'appuyer officiellement sur les résultats, les conclusions n'étant plus transmises au professionnel. Quel genre d'adaptation est-ce là ?

Quant à l'investissement sur les délais de paiement, on ne saurait s'en plaindre. Qu'en aurait-il été si une

partie des enquêteurs n'était pas par ailleurs engluée dans d'inutiles missions de pilotage ?

Il faut encore s'appesantir sur ce qui est pudiquement dénommé « *contrôle des produits biologiques en provenance des pays tiers* » qui est en réalité une participation à la chaîne de dédouanement. Nous sommes ici dans le champ professionnel de la Douane. L'implication de la DGCCRF relève de l'aberration. L'expertise alléguée est une vue de l'esprit. Il n'est ici question que de contrôle documentaire et de ciblage pour un plan de contrôle qui aboutit à ce que la seule expertise recherchée est en fait celle du SCL. Expertise qui peut également être sollicitée par... la Douane.

Pour être complet il faut finir par la question du rescrit. Faut-il réellement commenter ? L'empressement à externaliser l'accueil du public ne vise à l'évidence pas tout le public. Nous allons organiser la surcharge des directions par ce travail qui ne va que complexifier les contrôles en individualisant les situations. Quid au passage de l'égalité des acteurs devant la Loi ?

On ne peut faire l'économie de souligner que cette procédure heurte dans son principe le concept même de contrôle. Comment contrôler efficacement une procédure sur laquelle il aura été statué en amont ?

Enfin, avec les technologies de vente à distance par informatique, les entreprises voire les micro-entreprises se parcellisent dans n'importe quelles zones géographiques souvent isolées. La rupture de la proximité de terrain ne peut qu'aboutir à une complexité des interventions et des contrôles.

2 - NOS PROPOSITIONS

LA CGT REVENDIQUE

La CGT revendique qu'il soit donné corps à l'énoncé, en l'état trop angélique de l'Administration. Pour cela il convient de :

✚ Renforcer le SCL par une plus forte implication des tutelles, un abondement significatif en personnel et en moyens.

✚ Réinvestir dans la détection de fraudes complexes telles que celles qui ont affecté récemment le secteur automobile.

✚ Sortir de la chaîne de dédouanement pour se concentrer sur la détection de fraudes à la consommation.

✚ Charger l'Administration centrale, en tant qu'interlocuteur unique, de l'instruction des demandes de rescrit dans la mesure où il ne serait pas possible de s'en affranchir.

Pour en terminer la CGT s'étonne de ne pas trouver d'écho à ses demandes formulées le 5 octobre sur les points suivants :

✚ L'appréhension des tissus économiques locaux, avec un travail approfondi sur les filières courtes qui sont un enjeu de revitalisation des territoires.

✚ La reprise d'un travail de terrain plus poussé sur les mécanismes de formation des prix.

La question de l'emploi à la DGCCRF, conformément aux revendications de la CGT qui persiste à réclamer un plan pluriannuel de recrutement. Les fraudes, elles, ne connaissent pas de pénurie. On peut admettre qu'il n'y a pas de défiance a priori à manifester aux entreprises, ces dernières étant présumées innocentes. On ne peut toutefois en conclure raisonnablement que cela autoriserait l'Etat à céder ses responsabilités en termes de contrôle. La CGT relève au passage l'abondement en personnel des brigades LME et demande à ce que cette heureuse démarche soit élargie aux services départementaux pour l'exercice de l'ensemble des missions.

L'ensemble s'inscrit, pour la CGT, dans une démarche visant à recentrer l'activité sur les missions de concurrence, de consommation et de répression des fraudes. Pour être indispensable, cette démarche est insuffisante à elle seule.



Propositions de la CGT pour une évolution cohérente des missions et des structures

La CGT a produit un document intitulé Mémo-randum qui sous-tend l'ensemble des propositions ci-dessous. Il trouve à s'agglomérer notamment avec le travail de portée équivalente produit pour le SCL. Dans le prolongement des développements précédents, la CGT tient à fournir des propositions complémentaires s'agissant des manières de travailler, tant du point de vue des méthodes que du fonctionnement (A), mais aussi sur les conclusions qu'il convient d'en tirer en termes de déploiement et de structures (B).

A - LES MÉTHODES ET LES FONCTIONNEMENTS DE LA DGCCRF

Le débat sur les missions, s'il est réel et sérieux, ne peut s'abstraire de la question des conditions d'exercice de ces dernières. La RÉATE a entraîné à cet égard une dégradation considérable de notre quotidien de travail. Cela s'entend, tant de la perte de cohérence du réseau (1), que de méthodologies au poids devenu insoutenable (2).

1/ UN RÉSEAU À RECONQUÉRIR

Le réseau vit actuellement une crise. Elle est essentiellement liée à un mauvais positionnement du pilotage. Ce pilotage se comprend, pour la CGT, comme étant le fait d'une part des organes centraux, via notamment la DNO et le PNE (quoique nous pensions par ailleurs de ce dernier). Sur ce point la critique est connue et établie. La césure dans la chaîne de commandement rend laborieux un exercice qui garantit pourtant notre cohésion. Mais ce n'est pas tout. Pour la CGT, il est déplorable que l'échelon d'exercice, le département, soit quant à lui quasiment privé de toute prérogative de pilotage.

Or, qui peut mieux adapter les consignes nationales à son tissu économique que celui qui est au contact de ce tissu ? Encore faudrait-il que le réseau soit homogène, entièrement sous le contrôle de la DGCCRF. Le pis-aller fut donc les pôles C. Cela a conduit à positionner le pilotage au seul endroit où il n'a rien à faire. Les pôles C, surtout depuis le redimensionnement des régions, sont déjà trop éloignés des considérations locales et n'ont jamais trouvé de légitimité dans le pilotage des consignes venues des services centraux. La

question des compétences rares n'a fait qu'aggraver la césure entre région et département et aucun réseau local n'a pu être véritablement construit et animé. En somme, les pôles C n'ont jamais apporté de réponse à l'isolement des DD(CS)PP.

Les cloisonnements, et les lourdeurs qui en résultent n'ont en aucune façon été résolus par les plans d'action ministériels et interministériels successifs. Au contraire, des aggravations en ont résulté par des expériences d'interdépartementalité au bilan pour le moins médiocre.

Enfin, la partition dans les missions n'a pas démontré sa pertinence. Elle se heurte de plein fouet à la césure théorique entre le stratégique et l'opérationnel qui, s'agissant de la DGCCRF, n'a rien amené d'autre qu'une perte de cohérence dans l'exercice de l'ensemble des missions.

LA CGT REVENDIQUE

- ✚ Le rétablissement du lien hiérarchique entre l'administration centrale et l'ensemble des services déconcentrés.
- ✚ L'arrêt de l'utilisation de l'échelon régional comme échelon de pilotage.
- ✚ La réaffirmation du département comme échelon pertinent d'exercice de l'ensemble des missions.
- ✚ Le redéploiement des personnels en conséquence.

Pour la CGT la région doit être l'interface du réseau CCRF régional avec le Préfet de région, autorité et gestionnaire de BOP. Elle a également vocation à être le lieu de l'animation régionale, de la vie des réseaux. Elle doit en somme appuyer les départements dans la mise en œuvre des enquêtes. Il serait également opportun que la gestion quotidienne (PCM) soit remontée à ce niveau. S'agissant des carrières et des effectifs, la CGT reste sur sa revendication d'une gestion nationalisée par la DGCCRF.



La CGT note également que les réseaux sont déstructurés dans la relation entre les laboratoires du SCL et les services déconcentrés. Le défaut de stratégie au SCL induit des comportements totalement improductifs, tels que la mise en place des plans de prélèvements pour analyses microbiologiques.

Ces analyses sont peu productives en termes de contentieux, chronophages et n'existent en définitive que pour nourrir l'activité des laboratoires. Dans le même temps ces derniers déclinent faute de moyens et doivent externaliser d'autres analyses, n'étant plus en état de prendre leurs responsabilités sur les conclusions (cf. Supra)

Il faut ajouter à cela des budgets alloués aux prélèvements toujours plus étiés, atteignant parfois le ridicule. Cela gêne le prélèvement de marchandises complexes. (Produits industriels types tondeuses à gazon)

La caution scientifique du SCL est pourtant une ligne de force historique dans les politiques contentieuses (mais pas seulement) de la DGCCRF.

Les liens distendus rendent rares les contacts entre agents du SCL et des services déconcentrés.

LA CGT REVENDIQUE

- ✚ En cohérence avec les points ci-dessus, un resserrement du lien entre les laboratoires du SCL et les services de la DGCCRF
- ✚ Une réorientation des plans de prélèvements en faveurs des analyses complexes
- ✚ Le retour plus marqué du SCL dans les réflexions sur la détermination des modes de preuves
- ✚ L'adoption d'un plan de revitalisation des laboratoires par un abondement en personnels et en moyens
- ✚ L'exercice plus engagé de la tutelle de la DGCCRF

2/ LES MÉTHODES DE FONCTIONNEMENT

La DGCCRF a pris des décisions de fonctionnement qui n'appartiennent qu'à elle. Il en va ainsi de la décision d'appliquer la procédure de CPMM aux produits industriels. Totalement inadaptée, empreinte d'une

lourdeur injustifiée, cette procédure garantit certes une formalisation et une périodicité, mais vient surtout compliquer la mise en œuvre. Cela pose aussi la question des ciblage car il arrive, notamment chez les importateurs, que la production soit visible mais pas les documents qui sont basés ailleurs, ou l'inverse.

Les perspectives d'évolution du CPMM laissent par ailleurs augurer une spécialisation des enquêteurs difficile à faire vivre (turn-over, accès aux formations, cohabitation avec d'autres exigences professionnelles : participations aux TN, programmation générale des enquêtes). L'ensemble porte un risque d'appauvrissement des contenus pour une partie des enquêteurs de terrain, autant qu'un risque de surcharge pour les autres.

L'informatique et les « fonctions support » ont également subi le poids de la RéATE. Il est vital de réuniformiser les ressources logicielles. Tant en matière de communication (faiblesses structurelles de l'outil Mélanie) que d'utilisation de l'informatique métier (multiplicité des login). L'ensemble doit revenir sous la gestion unique du SICCRF.

De même, la ressource contentieuse doit retrouver son positionnement initial, véritable appui à l'enquête et à sa finalisation. Enfin, il faut rappeler que les personnels captés dans les secrétariats communs sont avant tout des enquêteurs et non des personnels administratifs.

Pour finir, il faut initier un travail sur les objectifs et les indicateurs. Actuellement un mouvement doublement malsain aboutit à confondre les deux d'une part et à travailler à l'envers pour l'indicateur ou l'objectif d'autre part. L'ensemble est néfaste, voire funeste pour l'activité, spécialement s'agissant de la part d'initiative qui peut encore exister. A cet égard, la CGT veut insister sur le rejet massif qu'a suscité, et continue de susciter, l'évolution des indicateurs et notamment l'indicateur du nombre d'enquêtes par ETPT. Vécu comme un véritable moyen de pression collective et individuelle, il démontre l'absence totale de préoccupation envers la qualité des contrôles. La CGT ne développera pas ici l'ensemble de ses propositions relatives aux indicateurs, mais il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres.

LA CGT REVENDIQUE

- ✚ Le retour de la DGCCRF dans la gestion du quotidien et la mise à disposition des ressources notamment matérielles et informatiques pour les agents





📌 **L'abandon des procédures les plus inutilement contraignantes, toujours dans le but de libérer du temps pour l'exercice des missions**

📌 **La refonte totale de nos indicateurs, axées sur le qualitatif et non sur le quantitatif**

Ces traits de refonte de nos fonctionnements doivent accompagner une mesure indispensable à la réussite des toutes les autres : sortir la DGCCRF de l'ensemble des structures, DIRECCTE, DD(CS)PP installées par la RéATE.

B - SORTIR (ENFIN) DE LA RÉATE

Qu'est-ce à dire ? Sortir de la RéATE c'est sortir de la logique de cloisonnement. La CGT ne redéveloppera pas ici son mémorandum qu'elle estime actuel à tout point de vue. Elle livrera sa vision des structures départementales et régionales sorties du carcan de la RéATE (1) et insistera sur les moyens propres à garantir la réussite de l'entreprise, tant sur un plan humain que juridique et matériel (2)

1/ LES STRUCTURES SORTIES DE RÉATE

Pour les DDI, c'est retrouver le lien hiérarchique entre les structures départementales et l'administration centrale. De la redécouverte de ce lien, devrait résulter la recréation des liens horizontaux entre les structures départementales ou infra-départementales. C'est la clef de la renaissance d'un véritable réseau.

Il est donc clair que l'activité doit se faire sous l'autorité locale d'un encadrement métier. Cela pour apporter non seulement la fonction hiérarchique mais aussi l'appui à l'enquête que peuvent seuls exercer les encadrants familiarisés avec nos métiers.

Elles exerceraient en principe l'ensemble des missions de la DGCCRF, y compris s'agissant des missions de concurrence. Au premier rang de ces missions se trouve notamment la commande publique.

Pour les DIRECCTE, il s'agit de sortir d'une création administrative voulue comme un guichet mis à la disposition des entreprises. La CGT ne peut pas concevoir le mélange des genres aboutissant à maintenir une structure dédiée au contrôle dans une telle struc-

ture. Pour la CGT cet échelon a vocation à être léger et à soutenir l'enquête.

Pour la CGT, rien n'empêche le maintien des implantations actuelles pourvu que les fonctionnements fassent l'objet des clarifications résultant des ensembles ci-dessus. Cela aboutit à un fonctionnement en tuyau d'orgue, laissant les personnels de la DGCCRF d'un côté et ceux issus d'autres horizons administratifs de l'autre en situation de simple cohabitation.

Les recherches de synergies seraient alors matérielles et laisseraient la DGCCRF libre de déployer ses ressources de façon cohérente, pour l'exercice de ses missions et la mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont confiées.

Il faut insister à nouveau sur le fait que l'Etat ne perd rien puisque les inter ministérialités sont des échecs retentissants s'agissant des champs professionnels de la DGCCRF. Outre l'effondrement hors de contrôle des résultats, aucune synergie nouvelle et féconde n'a été découverte avec nos partenaires administratifs. Pour l'emblématique rapprochement forcé avec la DGAL, le niveau de synergie est même inférieur à ce qu'il pouvait être avant la RéATE avec qui plus est un climat de travail déplorable, source de démotivation.

2/ LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

La CGT considère qu'à minima la DGCCRF doit reprendre à son compte l'informatique, la gestion des ressources humaines, le pouvoir disciplinaire et l'ensemble de la chaîne hiérarchique, laquelle pour la CGT doit être exclusivement composée d'agents de la DGCCRF de catégorie A+.

S'agissant de l'emploi, aucun agent, aucun ETP ne doit être abandonné. Tous doivent réintégrer des structures placées sous l'autorité de la DGCCRF. Il est par ailleurs indispensable, et nous le réitérons, de procéder sans attendre à des créations d'emploi s'articulant dans un plan pluriannuel de recrutement.

Enfin la CGT conclura sur une de ses revendications les plus anciennes : l'ensemble doit s'opérer par la modification des textes réglementaires portant création et organisation des DIRECCTE d'une part et des DD(CS)PP d'autre part.

La CGT attend également de Bercy que la garantie de ne pas voir ces décisions privées d'effet par le jeu de la charte de déconcentration soit apportée.

LA CGT REVENDIQUE



- ✚ Le placement de l'ensemble des structures déconcentrées sous l'autorité hiérarchique de la DGCCRF
- ✚ Le placement de l'ensemble des agents de la DGCCRF sous l'autorité d'un agent de catégorie A+ de la DGCCRF
- ✚ La désignation du département comme échelon pertinent d'exercice de l'ensemble des missions de la DGCCRF
- ✚ Le retour de la compétence informatique au sein de la DGCCRF et l'uniformisation des outils de travail
- ✚ La mise en œuvre de ces nécessaires évolutions par la modification des textes réglementaires
- ✚ Un plan pluriannuel de recrutement

La CGT veut souligner pour finir que le travail sur les structures ne se comprend qu'en corrélation avec la vision que l'on peut avoir des missions et de leurs conditions d'exercice. Cela impliquerait par conséquent que l'occasion ouverte par la revue des missions soit considérée avec le plus grand sérieux. Pour l'heure, la CGT considère qu'il y a un risque pour que ce rendez-vous soit manqué pour ce qui concerne le dialogue social. Nous renouvelons donc notre demande d'inflexion de la méthode vers des débats plus approfondis.